

The press review

16-31 July 2014

Prepared by Transparency International Luxembourg

Disclaimer

Cette revue de presse est compilée par Transparency International Luxembourg. Les idées et opinions exprimées dans les articles cités sont fournis à titre d'information uniquement et ne représentent pas les idées et opinions de Transparency International Luxembourg, qui s'en distance formellement. La véracité et l'exactitude des documents repris ou cités dans cette revue de presse n'a pas été confirmée par Transparency International Luxembourg. Pour toutes questions concernant ce service, nous vous prions de bien vouloir contacter notre bureau au numéro de téléphone 26 38 99 29 ou par e-mail au secretariat@transparency.lu.

Information importante « hotline anti-corruption »

Nous vous rappelons que nous avons mis en place une « hotline » qui permet d'obtenir aide et assistance gratuite pour les particuliers pour tout fait constitutif de corruption au sens large ou de trafic d'influence (en tant que victime ou de témoin).

Vous pouvez nous joindre à cet effet par téléphone au numéro 26 38 99 29, par email info@transparency.lu ou alors directement en nos bureaux situés au 11C, Bd. Joseph II, Luxembourg.

NATIONAL NEWS

Luxemburger Wort

Prostitution in Esch/Alzette Published on Tuesday, 15 July, 2014 at 13:20

Police officers sentenced in corruption trial



Photo: Steve Remesch

(CS/gS) Three police officers were sentenced on Tuesday morning after being found guilty of warning a cabaret owner in Esch/Alzette of police controls thus aiding the man to continue running a prostitution business at the establishment.

The police officers also failed to take action against prostitution at the bar, and in return enjoyed drinks on the house.

One of the officers was sentenced to 18 months in prison, including a one-year suspended sentence, as well as a fine of 2,000 euros. The other two police officers were each handed a one-year suspended sentence and a 1,500-euro fine.

Aged between 29 and 32, the police officers, one of which is a woman, are also banned from public service for five years, including the police force.

The night club owner meanwhile was sentenced to 36 months in prison, including a two-year suspended sentence, as well as a fine of 10,000 euros. The Cabaret in Rue d'Audun is set to close its doors forever by order of the judge.

Breathalyser cover-up

In a separate trial, three further police officers were sentenced for trying to cover up an alcohol control for a retired colleague. They were charged with forgery of documents and obstruction of justice. Two older officers were given a six-month suspended sentence, while a younger officer received a four-month suspended sentence.

Another police officer and the retired colleague were acquitted.

The pensioner was caught with 0.86 per mille behind the wheel on March 23, 2012. After reportedly intimidating the colleagues on duty, the latter did not register the control in their report. However, a print-out of the breathalyser result was left in the patrol car and found there by another unit.

All parties have the right to file for an appeal within 40 days.

Association pour la Promotion de la Transparence

Projet de code de déontologie des membres du gouvernement



(Photo: 2013 SIP / Nicolas Bouvy)

Transparency International Luxembourg se réfère au projet de règlement grand-ducal fixant les règles déontologiques des membres du Gouvernement et leurs devoirs et droits dans l'exercice de la fonction, tel que ce projet a été présenté en date du 22 juillet 2014 par Monsieur le Ministre de la Justice, [Félix Braz](#).

Le gouvernement antérieur avait préparé un premier code de déontologie qui devait entrer en vigueur ensemble avec le code de déontologie des Députés mais au plus tard le 1er janvier 2014. L'actuel gouvernement a publié ce code au [Memorial du 28 février 2014](#).

L'actuel projet vient préciser et renforcer les droits et devoirs des membres du gouvernement tout en donnant un caractère plus contraignant au code. L'approche nouvelle par rapport à la période dite de « cooling off » en plaçant une partie des sanctions sur le terrain de la responsabilité civile, une réglementation plus claire des cadeaux, l'usage des moyens mis à disposition ainsi que les énonciations claires sur les principes importants sont autant d'éléments caractérisant ce code.

L'emploi par le Gouvernement de la norme du règlement grand-ducal semble parfaitement suffisante, d'autant qu'elle préserve le principe de la séparation des pouvoirs et qu'elle permet une adaptabilité accrue. Il ne semble par ailleurs pas que la norme de la loi soit requise dans cette matière.

Transparency International Luxembourg souhaite marquer sa satisfaction avec le fait que le Gouvernement entend se doter de ce nouveau code de déontologie. La mise en œuvre de ce code avec ces caractéristiques nouvelles est extrêmement importante dans le contexte national et international et l'entrée en vigueur prochaine de ce texte rend une part de crédibilité au Grand-Duché de Luxembourg sur la scène internationale, à côté du code de déontologie des Députés auquel Transparency International Luxembourg reviendra prochainement par communiqué séparé. L'actuel projet remplit également une partie des recommandations internationales en matière de lutte [contre la corruption](#).

Transparency International Luxembourg est d'avis que le projet actuel réunit les éléments requis afin de constituer un outil efficace et utile dans l'optique poursuivie. Il s'agit d'un instrument moderne, dont il faudra surveiller de près la mise en pratique, afin de pouvoir l'adapter rapidement et efficacement en fonction de l'actualité et des besoins sur le terrain.

Transparency International Luxembourg estime également que compte tenu de l'important travail mis en œuvre par l'actuel Gouvernement et son équipe pour rédiger un nouveau code plus moderne et plus adapté aux besoins, la durée mise en œuvre pour présenter ce projet était très courte. C'est partant de tout cœur que Transparency International Luxembourg félicite le Gouvernement, ses ministres et les fonctionnaires concernés pour la mise en œuvre de ce code de déontologie.

Transparency International Luxembourg rappelle également que mis à part les codes de déontologie des membres du Gouvernement et des Députés, il faut s'atteler à mettre en œuvre des codes de déontologie pour les élus locaux, les fonctionnaires et les hauts-fonctionnaires étatiques et communaux ainsi que les membres et le personnel des établissements publics.

Luxemburger Wort

Deontologiekodex für Minister

Transparency lobt die Regierung



TRANSPARENCY INTERNATIONAL

Transparency International "beglückwünscht" die Regierung.

Veröffentlicht am Mittwoch, 23. Juli 2014 um 10:37

„Transparency International Luxemburg beglückwünscht die Regierung ausdrücklich für die Umsetzung des Deontologiekodexes“, heißt es in einer Pressemitteilung der Antikorruptionsvereinigung. Mit der Annahme der Verhaltensregeln verbessere das Großherzogtum seine Glaubwürdigkeit auf internationaler Ebene, auch stelle das Regelwerk einen Fortschritt gegenüber dem Deontologiekodex dar, der von der vergangenen Regierung ausgearbeitet und im Februar dieses Jahres im Mémorial veröffentlicht wurde.

Nach Angaben von Transparency International legt der neue Kodex, [den Justizminister Felix Braz am Dienstag vorgestellt hatte](#), verbindliche Regeln für die Rechte und Pflichten der Kabinettsmitglieder fest. Als Fortschritt bewertet die Vereinigung unter anderem die Bestimmungen für den Wechsel eines ehemaligen Ministers in die Privatwirtschaft, die Bestimmungen über die Annahme von Geschenken sowie die allgemeinen Prinzipien, an die sich die Kabinettsmitglieder zu halten haben.

Keine Bedenken hegt Transparency International dagegen, dass die Regierung den Deontologiekodex als großherzogliche Verordnung und nicht als Gesetz verfasst hat. Damit werde die Gewaltentrennung berücksichtigt, auch lasse ein Règlement grand-ducal schnellere Anpassungen zu.

Nach den Verhaltensregeln für die Abgeordneten, zu denen die Vereinigung demnächst Stellung beziehen wird, und dem Kodex für die Minister, wartet Transparency nun auf entsprechende Vorgaben für Beamte, für Kommunalpolitiker sowie für die Mitarbeiter der öffentlichen Einrichtungen.

DÉONTOLOGIE

Pas étanche

Luc Caregari

Du passage au privé jusqu'aux voitures de fonction : tout semble réglé par le nouveau code de déontologie pour ministres. Pourtant, en y regardant de près, il reste des marges assez grandes pour que d'éventuels malhonnêtes puissent continuer de passer à travers les mailles du filet.



(©SIP)

Si assommer des journalistes durant une conférence de presse était une discipline olympique, le ministre de la Justice, Felix Braz, aurait sûrement droit au podium. Lors de la présentation de son « Projet de règlement grand-ducal fixant les règles déontologiques des membres du Gouvernement et leurs devoirs et droits dans l'exercice de la fonction », il a en effet consacré une heure et demie à égrener tous les éléments et commenter in extenso les 27 articles de son texte.

Certes, il faut prendre en compte l'importance du thème et la pertinence des explications. Pourtant, le règlement grand-ducal proposé par Felix Braz n'est pas sans failles. D'abord, une question se pose : pourquoi un règlement grand-ducal et pas une loi ? C'est aussi ce que veut savoir le CSV dans une question parlementaire. Or, pour Braz, « un règlement grand-ducal suffit en tant que base légale. De plus, il présente l'avantage d'être très flexible, vu qu'il peut être adapté en quelques semaines, tandis que changer une loi est un processus beaucoup plus laborieux ». Et d'ajouter que, avec ce règlement, la déontologie au niveau du gouvernement s'est donné des règles contraignantes, contrairement aux règles de l'ancien gouvernement qui n'étaient qu'un simple texte publié au mémorial.

Et il est vrai que, à la première lecture, le règlement grand-ducal, même s'il s'est inspiré du vieux texte, apparaît plus sévère. Alors qu'avant la formulation était « les membres du gouvernement s'abstiennent » de faire ceci ou cela, le règlement stipule clairement des interdictions. Pourtant, il reste des nébuleuses, comme le comité d'éthique. La façon dont il est constitué est telle qu'il ne peut dépendre d'un gouvernement, à cause d'un roulement qui rend impossible des tripatouillages. Par contre, il ne dispose pas de la possibilité de s'autosaisir et il n'est pas précisé si ses avis sont contraignants ou non. Quant à la transparence, il faut admettre que le texte concernant les ministres va plus loin que celui appliqué aux députés. Les

membres du gouvernement doivent déclarer leurs activités rémunérées des dix dernières années avant de prêter serment, tout comme toutes leurs participations financières dans des entreprises - cela vaut aussi pour le conjoint-e-s des ministres. Pourtant, une exception est faite pour une spécialité bien de chez nous : les parts de fonds communs de placement, « vu qu'elles ne représentent pas un intérêt dans le capital d'une entreprise ». Pourtant, un ministre des Finances, par exemple, qui aurait placé lui-même de grandes sommes dans des fonds pourrait être tenté de ne pas s'attaquer à cette industrie à cause de ses intérêts privés et non déclarés.

Frieden aurait bien pu aller à la Deutsche Bank.

Une autre faille se situe dans le chapitre « Sortie de mandat ». S'il est clairement écrit que, pendant deux ans (une période assez longue par rapport aux autres pays d'ailleurs), « il est interdit aux anciens membres du Gouvernement d'utiliser ou de divulguer des informations non accessibles au public obtenues lors de leur fonction », cela ne constitue pas une interdiction de passer dans le privé. C'est-à-dire, comme Felix Braz l'a admis, que même si ce règlement s'appliquait à Luc Frieden, celui-ci aurait pu rejoindre la Deutsche Bank - avec comme seule différence que pendant 24 mois il aurait dû faire très attention à ne pas utiliser les informations obtenues lorsqu'il était encore ministre de la place financière. Le chapitre sur l'« utilisation des ressources », des voitures de fonction aussi donc, a le mérite d'être clair et de légaliser a posteriori l'exploit de la secrétaire d'Etat Francine Closener, qui avait provoqué le premier « scandale » du nouveau gouvernement en partant en vacances de ski avec sa voiture ministérielle.

Finalement, le règlement de déontologie pour ministres reste très luxembourgeois : d'un côté on rattrape un de nos éternels retards, de l'autre on ne saisit pas l'occasion pour effacer toutes les fautes. Un pas en avant, deux en arrière, comme le veut la tradition.

INTERNATIONAL/REGIONAL NEWS



Échanges d'informations

Le secret professionnel qui sauve de la fraude fiscale

L'administration fiscale luxembourgeoise ne peut pas autoriser une banque à ouvrir ses informations sur un avocat français, soupçonné de fraude fiscale, car il y a des risques de violation de son secret professionnel... comme avocat.

Par : Véronique Poujol / Publié par paperJam.lu

Mis à jour : 16.07.2014 12:25



Le fisc français a perquisitionné chez l'avocat, mais les documents exhumés pourraient concerner ses clients. (Photo: gouvernement français)

Le Tribunal administratif de Luxembourg s'est fendu coup sur coup le 16 juin dernier de deux jugements qui devraient faire date dans la délimitation du champ du secret professionnel opposable dans la lutte contre l'évasion fiscale.

En résumant de façon très sommaire, on pourrait dire que des avocats étrangers, qui à titre privé auraient pu frauder le fisc de leur pays, bénéficient tout de même d'une certaine immunité s'ils détiennent des comptes en banque non déclarés au Grand-Duché pour la bonne raison qu'il est quasi impossible de faire la part des choses entre ce qui relève de leur sphère privée et ce qui entre dans le cadre de leurs activités professionnelles. Il y a des risques que la transmission d'informations du Luxembourg vers Paris déborde du cadre privé et concerne ses mandats, conduisant ainsi les avocats à violer leur secret professionnel.

Le cas pourrait s'appliquer à d'autres professionnels détenteurs d'informations confidentielles.

Les deux jugements, à la portée encore incertaine, ont seulement été rendus publics cette semaine. Voici le fil de raisonnement des juges et pourquoi ils ont été poussés à rejeter les demandes de Paris.

L'affaire avait démarré par une saisie de documents à l'étude de l'avocat en France à la demande des autorités fiscales de ce pays. Des recours ont d'ailleurs été introduits contre cette perquisition, toujours pas définitivement toisés. La Cour de cassation doit encore se prononcer, mais cette procédure ne peut pas être une raison de la suspension des échanges de données au Luxembourg.

Saisie au cabinet

Lors de la saisie, le fisc a mis la main sur un rapport de gestion renseignant l'existence d'un compte non déclaré, présumé appartenir à l'avocat français dans une banque luxembourgeoise. Or, le document exhumé ne faisait pas apparaître de noms. Le fisc a établi le lien avec l'avocat, mais sans disposer de la preuve formelle. Le rapport aurait pu aussi bien concerner un des clients de l'étude, sur lesquels un avocat n'a pas le droit de communiquer sous peine de violation de son secret. C'est là-dessus que la défense de l'avocat s'est fondée.

Après des recherches infructueuses, les autorités françaises ont sollicité l'aide de l'Administration des contributions directes du Grand-Duché qui n'ont rien trouvé à redire pour la faire exécuter auprès d'une banque. Les agents français disposaient de numéros de compte et du nom de l'établissement de crédit supposé héberger les fonds non-déclarés.

L'avocat français s'y opposa toutefois et a introduit un recours devant le Tribunal administratif, celui-là même venant d'être tranché en première instance.

Pour sa défense, l'avocat s'est donc appuyé sur une disposition de la directive de 2011 aménageant des possibilités de refus de transmission d'information d'un pays à l'autre si cette transmission conduirait le détenteur d'un secret professionnel à le violer.

Jeu de dupes

Le représentant du gouvernement luxembourgeois a dénoncé le jeu de dupes, accusant l'avocat de créer la confusion entre sa propre cause et celle de ses clients, et de se

retrancher derrière le secret professionnel dans le but exclusif de pouvoir échapper à un contrôle fiscal.

Qu'en ont dit les juges administratifs? Ils ont d'abord rappelé la jurisprudence (remontant à 1893) relativisant la portée du code pénal luxembourgeois: certes, on ne peut pas se retrancher derrière le secret professionnel «dans n'importe quel but et de n'importe quelle manière». «Mais il faut», soulignent-ils, «que par son état ou par sa profession, (que la personne) soit dépositaire de secrets et que la personne qui lui a fait la confiance ait dû recourir à son ministère». «Et lorsque ces conditions sont remplies», précisent-ils, «l'obligation au secret professionnel ne se limite pas aux seuls faits qui ont été littéralement confiés au confident, mais elle s'étend à tout fait qui est parvenu à sa connaissance».

Vu que le fisc français n'a pas établi que les informations saisies en France dans le cabinet de l'avocat et à la base de la demande d'échange au Grand-Duché le visaient dans sa sphère privée et non dans son activité professionnelle, «le doute ne peut être écarté que les comptes concernés puissent concerner des mandats». Aussi, la banque luxembourgeoise n'est-elle pas tenue d'ouvrir ses coffres sous peine de pousser l'avocat à la faute professionnelle.

La demande d'échange a donc été annulée, mais les Français pourraient toutefois être amenés à reformuler leur demande pour forcer le passage de l'information de l'autre côté de la frontière.

Swiss bank secrecy

A whistleblower's woes

Jul 19th 2014, 11:05 by M.V. | NEW YORK



SWITZERLAND may be under unprecedented pressure to end bank secrecy and turn over names of its banks' tax-evading foreign clients, but it continues to take a brutally hard line against leakers of financial information. The latest target in prosecutors' crosshairs is Pierre Condamin-Gerbier, a former Geneva-based private banker, who stands accused of handing information about undeclared Swiss accounts to the French authorities. The leak led to the resignation of France's budget minister, who was one of those found to have a secret stash in the Alps.

Mr Condamin-Gerbier cannot expect an easy ride, but he must be hoping to avoid being put through the same legal hell as Rudolf Elmer (pictured), one of Swiss banking's earliest whistleblowers—and certainly its most vilified. The judicial assault on Mr Elmer, a former executive with Julius Bär, one of the country's largest wealth managers, is now in its ninth year. Already bombarded by Zurich's prosecutors and its courts—more than 40 (mostly procedural) rulings have gone against him since he first kicked up a fuss—Mr Elmer was earlier this month charged with crimes related to breaching financial secrecy. The experience has left the former banker battered and bruised, but he has shown remarkable resilience. He claims to be looking forward to having his day in court and “spring[ing] some surprises” on the prosecution.

Mr Elmer rose through Julius Bär's ranks to become chief operating officer of its Caribbean unit, based in the Cayman Islands. But somewhere along the way he appears to have developed a conscience, raising concerns (first internally, later to the authorities, and later still in public) about the bank's alleged acceptance of deposits linked to tax-dodgers and money launderers. Swiss officials accused Mr Elmer, not the bank, of wrongdoing when he approached them claiming to have information about domestic tax cheats. He later offered data on the accounts of tax-shy Germans to the government in Berlin. In 2011, at a theatrical press conference in London, he handed discs purportedly containing information on the Cayman unit's clients to Julian Assange, Wikileaks' founder.

To say that Mr Elmer has been hounded by Switzerland's judicial authorities would be an understatement. Despite not yet having been found guilty of breaking secrecy laws, he has been imprisoned twice without charge, once for 187 days and once for a month, under an old

Swiss law that permits extended spells of detention for police interrogation. Prosecutors have twice requested that he submit to psychological evaluation. (He refused to co-operate.) His wife was put under investigation several years ago for allegedly helping him to breach bank secrecy. That probe was quietly dropped this month.

Perhaps most disturbingly, Mr Elmer has said that for months he and his family were trailed and subjected to intimidation by private detectives who had been hired by Julius Bär, leaving his daughter traumatised. She received an undisclosed sum as part of a settlement with the bank over the alleged harassment in 2011, according to court documents. Julius Bär declined to comment on any aspect of the Elmer case. In the past it has argued that he is engaged in a campaign to discredit the bank using inappropriately-obtained or fabricated documents.

The latest charges against Mr Elmer are expected to be fought over in court towards the end of the year. The crux of the prosecution's case is that he broke laws that make it a criminal offence for a bank employee to reveal a client's secrets, however dark. In his defence, Mr Elmer will continue to argue that the data he revealed is not governed by Swiss law because it came from Julius Bär's Cayman subsidiary, which is legally separate from its Swiss parent.

He has another card to play. The data was apparently housed in a trust company owned by Julius Bär, not a banking subsidiary. As a non-bank financial firm, the trust unit should not be protected under bank-secrecy rules, Mr Elmer argues. He says that "several legal experts" support this view and describes the prospect of fleshing it out in court as "exciting".

Still, he accepts that he faces an uphill struggle. He argues that the government's case against him is driven by political considerations as much as legal principles, and that it is supported by a "morally corrupt" judicial system that "bends and stretches the law" to protect financial secrecy, even when it is used to shield those who knowingly break other countries' laws.

Mr Elmer says he will take his case to the European Court of Human Rights if he loses at every stage in Switzerland. The prosecutor who brought the latest charges against him, Peter Giger, did not respond to our request for comment. He recently told Bloomberg: "Elmer sees himself as a whistleblower. He has a message he wants to bring across. I am convinced he broke the law in trying to do that."

Mr Elmer believes there is less to the apparent erosion of bank secrecy than meets the eye. True, numerous Swiss banks have been roughed up by American prosecutors and the Swiss government has been arm-twisted into signing an OECD convention that will usher in greater tax transparency. But the ultra-rich and other sophisticated financial types continue to hide behind complex legal structures comprising trusts, shell companies and other secrecy vehicles. It often requires help from bankers, lawyers and other facilitators to expose those who stash away dirty money. But the OECD convention deals only with the flow of information between governments; it offers no support to individuals who expose criminal activity. "To the man on the street it looks like much is changing. But the truth is less dramatic," says Mr Elmer.

Moreover, the laws that underpin Swiss secrecy (in the Banking Act, the criminal code and stock-exchange rules) remain firmly in place. The American-led attack on the Gnomes of Zurich has produced a backlash: a right-wing party has almost collected enough signatures to force a referendum on whether to strengthen constitutional support for financial secrecy. Swiss bankers who spill the beans continue to do so at their peril.

Ombudsman pushes for more protection for EU whistleblowers

Published: 29/07/2014 - 08:02 | Updated: 30/07/2014 - 09:11



Emily O'Reilly, EU Ombudsman, with EU Commission president 2009-2014, José Manuel Barroso [European Commission]

The EU Ombudsman, Emily O'Reilly, on Monday (27 July) opened an investigation into nine EU institutions, which have failed to put in place protective measures for staff members that report corruption or malpractice.

“Whistleblowers play a key role in uncovering serious irregularities,” the EU Ombudsman, Emily O'Reilly said in an [announcement](#) of the investigation.

“I want to ensure that the EU institutions have in place the necessary rules to protect whistleblowers and to deal with complaints they submit about how they have been treated.”

The Ombudsman's office has drafted their own internal rules for the protection of whistleblowers. These include rules stating that someone who reports suspicion of corruption should be able to be transferred to another EU body or institution, and that managers should ensure that whistleblowing is favourably recognised when assessing EU officials for promotion.

The procedures to protect EU staff that report on malpractice are still being fully developed. In January, a new staff regulation took effect that obliged EU institutions to adopt internal rules on whistleblowing. But the Ombudsman's office stressed that not one institution has put them in place yet.

So far, the European Commission is the only institution that has adopted guidelines. They state, "An official who receives orders which he considers to be irregular or likely to give rise to serious difficulties shall inform his immediate superior [...]." In case of presumed illegal activity, fraud or corruption, an official must "without any delay" notify his superior, Director-General or the European Anti-Fraud Office (OLAF), [the document](#) adds.

How many EU officials have relied on such whistleblower protection measures is difficult to say, the European Commission told EurActiv on Monday. "There is no way to give a figure," said a spokesperson for the Commission, "as sometimes, staff go directly to OLAF [the Commission's Anti-Fraud Office] and supervisors don't always report publicly on whistleblowing to protect their staff."

Poor practice

[A report](#) by Transparency International's EU affairs office (TI-EU), launched in April, flagged the lack of protection for whistleblowers. Even in the case of the Commission, which has guidelines, the framework fails because of poor practice, a lack of resources and staff to enforce, or a lack of clarity over the rules itself.

"What the Commission has put in place is good, but it isn't the last word on whistleblower protection," Carl Dolan, director at TI-EU, told EurActiv on Monday. "We'd be curious to see whether other institutions are willing to implement other, additional measures, too."

"People are concerned about corruption in the EU institutions," Dolan stressed. A [Eurobarometer survey](#), published last February, showed that 70% of European citizens believed corruption exists within EU institutions. The figures are even higher when asked about corruption in national institutions (80%) or regional institutions (77%).